# EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE BOUSSAY SECTION ZW

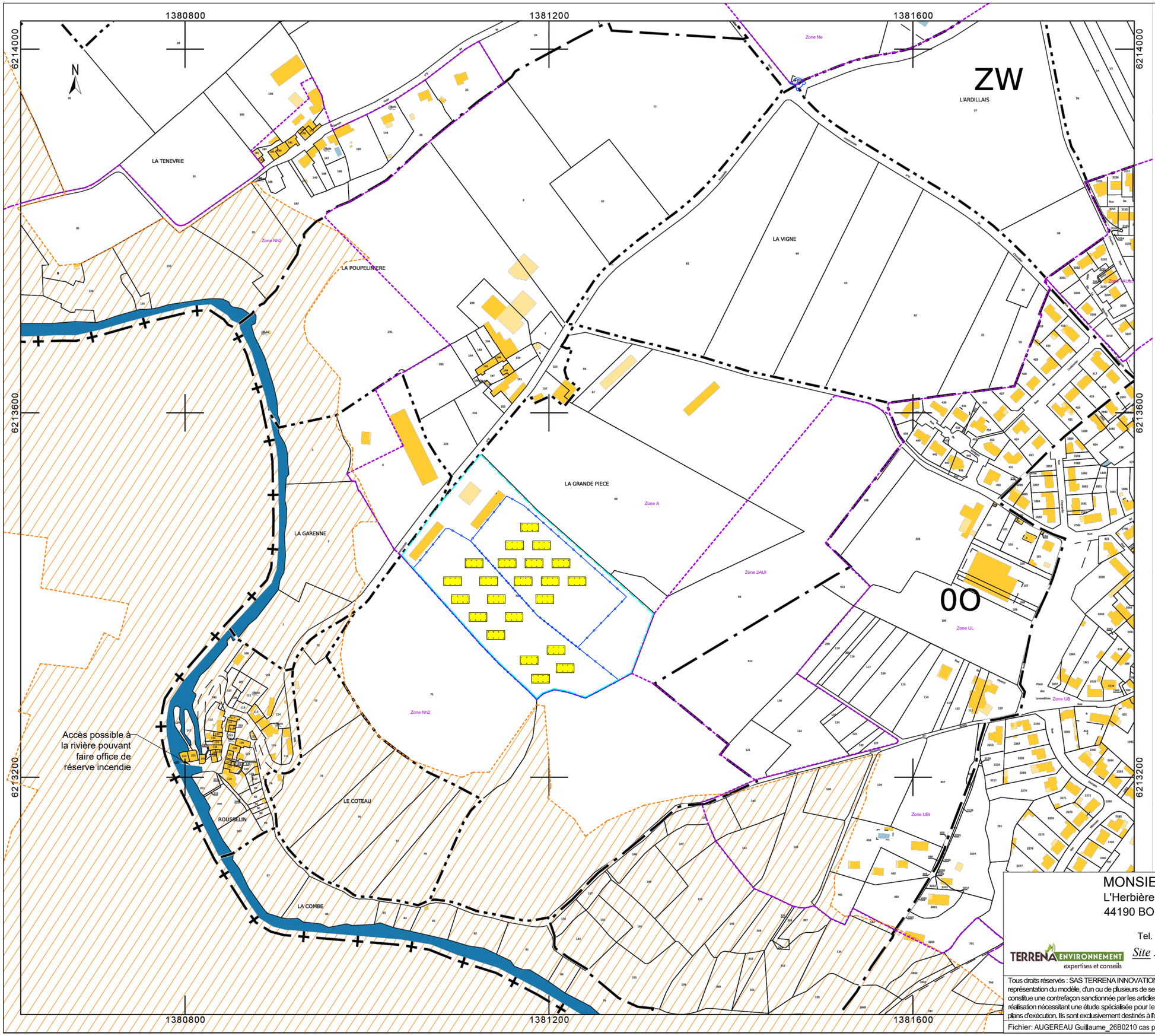


Zonage PLU

ZNIEFF de type II

N

## LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de parc
- Borne incendie

1 cm = 40 m 1:4000

0 40 80 120 160 200

MONSIEUR GUILLAUME AUGEREAU
L'Herbière
44190 BOUSSAY

Tel. : 06.82.29.99.16

TERRENA ENVIRONNEMENT expertises et conseils

*Site : La Poupelinière - 44190 BOUSSAY*

| | Date |
|---|---|
| Créé : | 04.05.26 |
| Modifié : | |
| N° F.V. | 26B0210 NB/SL |
| Phase : | DPC2 |
| Plan n° : | 1 |
| Echelle : | 1:4000 |

Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 123-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fichier: AUGEREAU Guillaume_26B0210 cas par cas / A3 DPC2 4000 PV - mise à jour: 24/08/2026

# EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE BOUSSAY SECTION ZW

LA GRANDE PIECE

Zone A

Zone 2AUI

Zone Nh2

LA GARENNE

LE COTEAU

ROUSSELIN

LA COMBE

Zonage PLU

ZNIEFF de type II

N

## LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département
- Limite de parc

1 cm = 25 m 1:2500

0 50 100

25 75 125


MONSIEUR GUILLAUME AUGEREAU
L'Herbière
44190 BOUSSAY

Tel. : 06.82.29.99.16


TERRENA ENVIRONNEMENT expertises et conseils

*Site : La Poupelinière - 44190 BOUSSAY*

| | Date |
|---|---|
| Créé : | 04.05.26 |
| Modifié : | |
| N° F.V. | 26B0210 NB/SL |
| Phase : | DPC2 |
| Plan n° : | 2 |
| Echelle : | 1:2500 |


Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 123-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.


Fichier: AUGEREAU Guillaume_26B0210 cas par cas / A3 DPC2 2500 PV - mise à jour: 24/08/2026

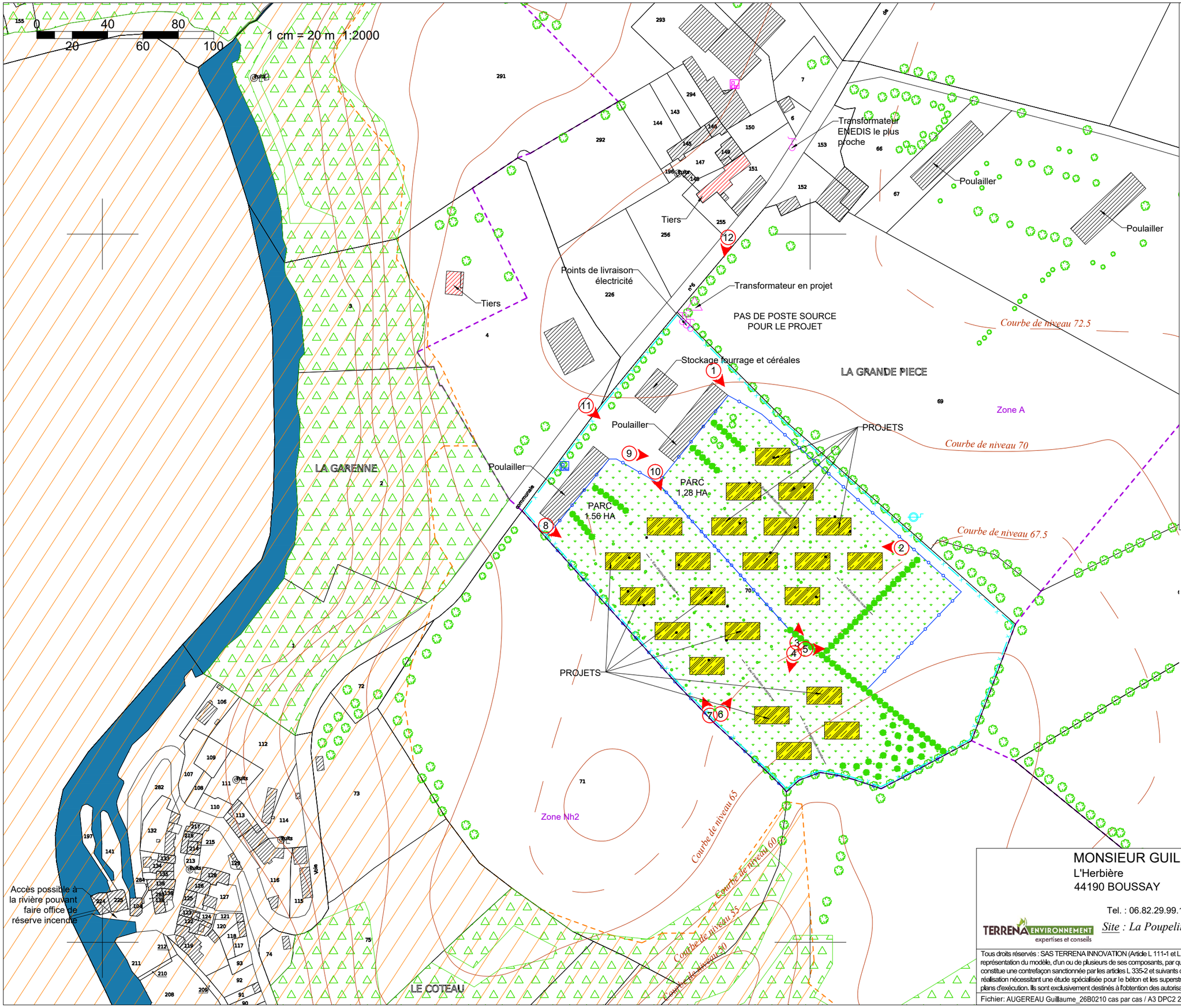


# PLAN DE MASSE ELARGI


MONSIEUR GUILLAUME AUGEREAU
L'Herbière
44190 BOUSSAY

Tel. : 06.82.29.99.16


*Site : La Poupelinière - 44190 BOUSSAY*

TERRENA ENVIRONNEMENT expertises et conseils

| | Date |
|---|---|
| Créé : | 04.05.26 |
| Modifié : | |
| N° F.V. | 26B0210 NB/SL |
| Phase : | DPC2 |
| Plan n° : | 3 |
| Echelle : | 1:2000 |


Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 123-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.


Fichier: AUGEREAU Guillaume_26B0210 cas par cas / A3 DPC2 2000 PV - mise à jour: 24/08/2026

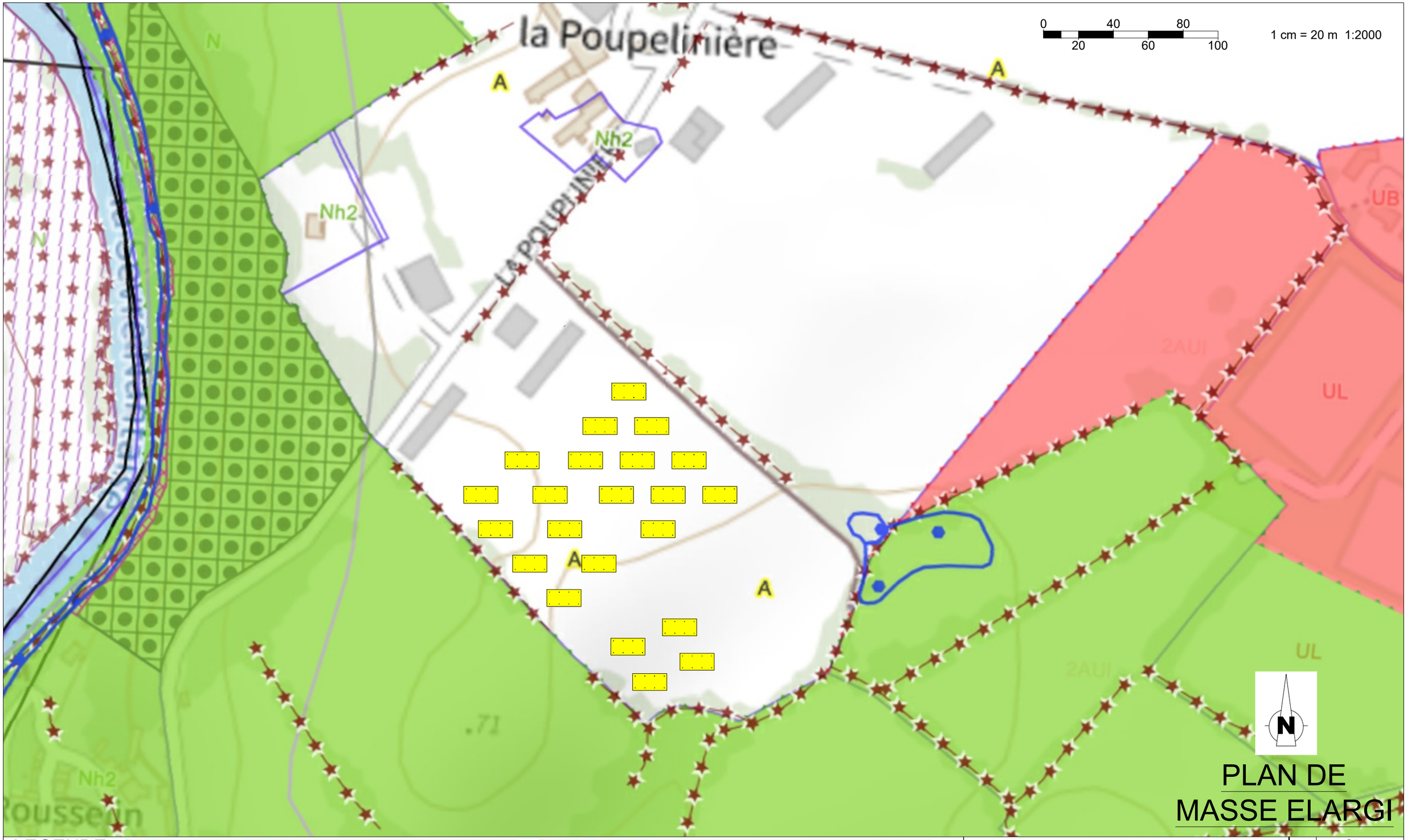


# PLAN DE MASSE ELARGI

## LEGENDE

### Traitement environnemental et paysager

Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Boisement, haie, arbre isolé à conserver : Haie

Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés
Boisements humides

Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés
Mares et bordures

Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés
Zone humide de bas fond

### Périmètres d'informations

Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
TDENS - Périmètre du droit de préemption départemental (TDENS)

Périmètre de droit de préemption urbain
Droit de Préemption Urbain

Espace boisé classé à protéger ou conserver
Espace Boisé Classé

MONSIEUR GUILLAUME AUGEREAU
L'Herbière
44190 BOUSSAY

Tel. : 06.82.29.99.16

TERRENA ENVIRONNEMENT expertises et conseils

*Site : La Poupelinière - 44190 BOUSSAY*

| | Date |
|---|---|
| Créé : | 04.05.26 |
| Modifié : | |
| N° F.V. | 26B0210 NB/SL |
| Phase : | DPC2 |
| Plan n° : | 4 |
| Echelle : | 1:2000 |

Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 123-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fichier: AUGEREAU Guillaume_26B0210 cas par cas / A3 DPC2 2000 PV PLU - mise à jour: 24/08/2026

MONSIEUR GUILLAUME AUGEREAU
L'Herbière
44190 BOUSSAY

Tel. : 06.82.29.99.16

*Site : La Poupelinière - 44190 BOUSSAY*

TERRENA ENVIRONNEMENT expertises et conseils

| | Date |
|---|---|
| Créé : | 04.05.26 |
| Modifié : | |
| N° F.V. | 26B0210 NB/SL |
| Phase : | DPC2 |
| Plan n° : | 6 |
| Echelle : | 1:1000 |

Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 123-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fichier: AUGEREAU Guillaume_26B0210 cas par cas / A3 DPC2 1000 PV cotes - mise à jour: 24/08/2026

# PLAN DE MASSE


MONSIEUR GUILLAUME AUGEREAU
L'Herbière
44190 BOUSSAY

Tel. : 06.82.29.99.16

TERRENA ENVIRONNEMENT expertises et conseils


*Site : La Poupelinière - 44190 BOUSSAY*

| | Date |
|---|---|
| Créé : | 04.05.26 |
| Modifié : | |
| N° F.V. | 26B0210 NB/SL |
| Phase : | DPC2 |
| Plan n° : | 7 |
| Echelle : | 1:1000 |


Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 123-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. Les cotes de construction ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessitant une étude spécialisée pour le béton et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.


Fichier: AUGEREAU Guillaume_26B0210 cas par cas / A3 DPC2 1000 PV réseaux - mise à jour: 24/08/2026